

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020



Compte rendu affiché le **18 DEC. 2020**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 9 décembre 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_123

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DÉLIBÉRATION DE
PRINCIPE : PROJET
D'IMPLANTATION D'UNE
FERME EXPÉRIMENTALE
SUR LE SECTEUR DE LA
TERRE DES LIÈVRES

Étaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), M. GERBEAUX (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. CIAPPARA), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER)

Étai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **18 DEC. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069216900340-20201215-D2020-123-DE

Rapport de : Côme TOLLET

Le secteur dit de la Terre des Lièvres (5 hectares) se situe au sud de la zone maraîchère, dans le prolongement de la zone d'activités PERICA. Il accueillera la jardinerie Truffaut sur une assiette foncière d'environ 1,5 hectares. Le reste du site, d'environ 3,5 hectares, appartient majoritairement à la Métropole de Lyon et à la Ville. Il constitue

une véritable opportunité pour le développement d'un site expérimental et pédagogique de production maraîchère en milieu urbain.

En effet, compte tenu des synergies possibles entre la jardinerie Truffaut et l'agriculture urbaine, le projet de ferme expérimentale prend tout son sens dans « l'interstice vert » compris entre la future enseigne de jardinerie et la future relocalisation de la cuisine centrale municipale sur le site de PERICA.

La Ville souhaite créer une forme d'agriculture innovante basée sur la technique de l'agroforesterie. Ce type d'agriculture mêlant sur les mêmes parcelles vergers et maraîchage présente par ailleurs de nombreux atouts pour atténuer les effets du changement climatique et recréer des corridors écologiques.

La ferme expérimentale s'inscrit dans un système d'économie circulaire, permettant à la fois :

- de fournir la restauration municipale en développant une production maraîchère de proximité,
- d'amender les cultures en implantant une plateforme de compostage pour les déchets verts et les biodéchets issus du territoire,
- de présenter une vertu pédagogique grâce à l'organisation d'ateliers sur le thème du jardin ou de l'alimentation durable.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 35 voix pour et 8 abstention(s),

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager une gouvernance de projet permettant aux collectivités de définir les invariants d'aménagement du site,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager un travail collaboratif avec la société Truffaut,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner la réussite de ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE

18 DEC. 2020

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.